

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2021_4_11**

SEANCE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le vendredi 17 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 17

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Votants : 19

Présents : Monsieur RODIER Jean-François, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame GANE Cécile, Monsieur ARNAL André, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur LACROIX Michel, Madame ROUX Céline, Madame CLUSE Nathalie, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques, Madame COLOMB Yvette, Monsieur VIOLLE Willy, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Tarifs marché du
dimanche**

Pouvoirs :

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé
Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame PRADEL Céline, Monsieur ANDRE Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote des tarifs communaux 2021, les tarifs du marché du Dimanche sont évoqués.

Deux tarifs sont existants :

- le tarif des exposants occasionnels avec une 1ère présence à 5.50€ et dès la 2ème présence 1.50€/ml/jour ;
- le tarif abonnés à l'année : 6€/ml/mois (décembre /janvier /février non facturés).

Toutefois, il semble qu'aujourd'hui un tarif intermédiaire soit nécessaire pour des exposants dits saisonniers (ex: asperges, fraises...).

Monsieur le Maire, après avis de la commission municipale développement économique, propose de créer le tarif suivant :

- tarif des exposants saisonniers : **15 € le mètre pour 3 mois.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création du tarif des exposants saisonniers (**15 € le mètre pour 3 mois**) à compter du 01/01/2021.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER